

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 42	Absent(s) excusé(s) : 5	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 22 janvier 2019

Vote(s) pour : 43
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 28 janvier 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2019-01-28-BD-9.4 :

SAEML Metz Techno'pôles : consentement de principe à une avance en compte courant d'associés.

Rapporteur : Monsieur Dominique GROS

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1522-5,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Bureau du 18 septembre 2017 approuvant une augmentation de capital de la SAEML, y souscrivant à hauteur de 500 000 €, approuvant une première modification de l'objet social et la dénomination sociale de la SAEML,
VU la délibération du Bureau en date du 28 janvier 2019 relative à l'apport au capital de la SAEML Metz Techno'pôles des bâtiments du CESCO, de la Maison de l'Entreprise et du site de BLIIDA et à l'évolution du capital social de la société,
CONSIDERANT les enjeux du projet BLIIDA et le calendrier prévisionnel des travaux de restructuration du site,
CONSIDERANT l'intérêt de donner son accord de principe à une avance en compte courant d'associés, qui serait accordé concomitamment avec la Ville de Metz, dans l'hypothèse où l'augmentation de capital prévue n'interviendrait pas en temps voulu,
CONSIDERANT que cette mesure fera l'objet, le cas échéant, d'une délibération ultérieure après réception de la demande d'avance de la SAEML,

APPROUVE le principe d'accorder une avance en compte courant d'associés à hauteur de 9 242 231,05 € au bénéfice de la SAEML Metz Techno'pôles.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 janvier 2019
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Résumé de l'acte
057-200039865-20190128-01-2019-DB9-4-DE

Numéro de l'acte : 01-2019-DB9-4
Date de décision : lundi 28 janvier 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : SAEML Metz Techno'pôles : consentement de principe à une avance en compte courant d'associés
Classification : 7.7 - Avances
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 29/01/2019
Numéro AR : 057-200039865-20190128-01-2019-DB9-4-DE
Document principal : 99_AU-DELIB9-4.pdf

Historique :

29/01/19 13:00	En cours de création	
29/01/19 13:00	En préparation	Catherine DELLES
29/01/19 14:37	Reçu	Catherine DELLES
29/01/19 14:38	En cours de transmission	
29/01/19 14:38	Transmis en Préfecture	
29/01/19 14:43	Accusé de réception reçu	